



L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation

03/12/2024

Date d'affichage

13 DEC. 2024

Nombre de conseillers en exercice

27

Quorum

14

Etaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Gilbert GEMY, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Nicolas ESNAULT, Mme Marianne TURPIN, et M. Gaël LÉBOUCHER adjoints au maire,

M. Emmanuel BERTHELOT, Mme Martine BUTEUX, M. Dominique DELIVET, M. Mathias DUBOURGUAIS, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Didier GODEFROY, M. Gilbert LABOUROT, M. Adrien LECERF, M. Richard MARTIN, M. Jacques-Yves OUIN, Mme Stéphanie PACCAUD, M. Raphaël RIOLON, Mme Stéphanie SALERNO, Mme Monique SIMONNET et Mme Delphine VAUGEOIS.

Absents avec procuration de vote

M. Eric LEFEBVRE à M. Gaël LÉBOUCHER, Mme Florence GUERIN à Mme Stéphanie SALERNO, Mme Virginie COISEL à Raphaël RIOLON

Absent sans procuration de vote

Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Franck CENDRIER

Secrétaire de séance

M. Didier GODEFROY

Délibération n°2024-071**Tarifs municipaux 2025**

Rapporteur

Lydie MAIGRET

Le conseil municipal est sollicité pour valider les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2025.

Les propositions d'évolution tarifaire validées lors de la commission finances réunie le 16 octobre 2024 sont les suivants :

- Droit de place,
- Concession et taxe cimetière,
- Location de mobilier,
- Locations de salles.
- Insertions publicitaires dans le bulletin municipal
- Coût horaire d'un agent technique communal

Droit de place :

Droit de place marché - Commerçants	Tarifs 1er janvier 2025
Abonnés – Au mètre linéaire	0,95 €
Réguliers non abonnés – Au mètre linéaire	1,15 €
Occasionnels – Au mètre linéaire	1,35 €
Branchement électrique	4,20 €

Concession cimetière :

Concessions 30 ans	Tarifs 1er janvier 2025
Concession emplacement traditionnel 2.35 m x 1 m (2.35 m ²)	300 €
Concession emplacement cavurne 0.55 m x 1 m (0.275 m ²)	210 €
Concession emplacement colombarium + Fourniture case avec fermeture 0.48 m x 0.40 m x 0.40 m	850 €
Terrain commun 5 ans	Tarifs 1er janvier 2025
Terrain commun : 2.35 m x 0.80 m (1.88 m ²)	Gratuit

Caveau provisoire	Tarifs 1er janvier 2025
Droit d'accès	26 €
Redevance journalière	1,00 €

Taxes réglementaires	Tarifs 1er janvier 2025
Vacation funéraire	21 €
De scellement d'urne (uniquement sur monument)	53 €

Location de mobilier :

Location de mobilier – pour 72 heures	Tarifs 1er janvier 2025
Chaise	1,55 €
Tables 2.20 m x 0.70 m	3,15 €
Banc 2.20 m x 0.25 m	2,10 €

Mise à disposition de barnum

Mise à disposition de barnum avec montage et démontage dans la limite d'une fois tous les 2 ans	Tarifs 1er janvier 2025
Forfait montage et démontage uniquement pour les agents municipaux et les élus d'Argences	74,00 €
Frais kilométriques appliqués hors Argences un aller-retour	3,15 € par km

Vaisselle cassées ou perdues :

Lors de location de salles, la vaisselle peut être cassée ou perdue, dans ce cas un tarif catalogue au prix coutant sera appliqué.

Insertions publicitaires dans le bulletin municipal

Format	Tarifs 1er janvier 2025
1/12 -ème de page	160 €
1/8 -ème de page	210 €
1/6 -ème de page	265 €
1/4 de page	315 €
1/3 de page	525 €
1 page	1050 €

Coût horaire d'un agent technique communal :

Main d'œuvre personnel / Coût horaire	Tarifs 1er janvier 2025
	35,00 €

Location de salles			
Cafétéria uniquement			Tarifs au 1er janvier 2025
24 heures maximum	40 personnes maximum	Argençais	105 €
		Hors Argençais	210 €
		Argençais pour inhumation	0 €
		Association Argençaise 1 fois par an	0 €
		Association non Argençaise	210 €
		Location vaisselle	53 €
Forum + cafeteria			Tarifs au 1er janvier 2025
Moins de 12 heures Du lundi au jeudi	Quel que soit le nombre de personnes	Argençais	315 €
		Hors Argençais	420 €
		Association Argençaise 1 fois par an	0 €
		Association Argençaise pour AG	0 €
		Association non Argençaise	420 €
		Collectivités territoriales et établissements publics	0 €
		Chauffage entre le 1er octobre et le 30 avril sauf pour association Argençaise lors d'AG	105 €
24 heures Du lundi au jeudi	Moins de 100 personnes	Argençais	420 €
		Hors Argençais	525 €
		Association Argençaise 1 fois par an	0 €
		Association Argençaise pour AG	0 €
		Association non Argençaise	525 €
		Collectivités territoriales et établissements publics	0 €
		Chauffage entre le 1er octobre et le 30 avril sauf pour association Argençaise lors d'AG	105 €
	Plus de 100 personnes	Argençais	525 €
		Hors Argençais	735 €
		Association Argençaise 1 fois par an	0 €
		Association Argençaise pour AG	0 €
		Association non Argençaise	735 €
		Collectivités territoriales et établissements publics	0 €

		Chauffage entre le 1er octobre et le 30 avril sauf pour association Argençaise lors d'AG	105 €
--	--	--	-------

Du vendredi matin au lundi matin	Moins de 100 personnes	Argençais	420 €
		Hors Argençais	735 €
		Association Argençaise 1 fois par an	0 €
		Association non Argençaise	735 €
		Collectivités territoriales et établissements publics	0 €
		Chauffage entre le 1er octobre et le 30 avril pour tous	105 €
	Plus de 100 personnes	Argençais	630 €
		Hors Argençais	945 €
		Association Argençaise 1 fois par an	0 €
		Association non Argençaise	945 €
		Collectivités territoriales et établissements publics	0 €
		Chauffage entre le 1er octobre et le 30 avril pour tous	105 €

Forum + cafeteria + cuisine avec vaisselle			Tarifs au 1er janvier 2025
Moins de 12 h Du lundi au jeudi	Quel que soit le nombre de personnes	Argençais	440 €
		Hors Argençais	545 €
		Association Argençaise 1 fois par an	0 €
		Association Argençaise pour AG	- €
		Association non Argençaise	420 €
		Collectivités territoriales et établissements publics	0 €
		Chauffage entre le 1er octobre et le 30 avril sauf pour association Argençaise lors d'AG	105 €
24 heures Du lundi au jeudi	Moins de 100 personnes	Argençais	575 €
		Hors Argençais	680 €
		Association Argençaise 1 fois par an	0 €
		Association Argençaise pour AG	0 €
		Association non Argençaise	680 €
		Collectivités territoriales et établissements publics	0 €

		Chauffage entre le 1er octobre et le 30 avril sauf pour association Argençaise lors d'AG	105 €
	Plus de 100 personnes	Argençais	680 €
		Hors Argençais	890 €
		Association Argençaise 1 fois par an	0 €
		Association Argençaise pour AG	0 €
		Association non Argençaise	890 €
		Collectivités territoriales et établissements publics	0 €
		Chauffage entre le 1er octobre et le 30 avril sauf pour association Argençaise lors d'AG	105 €
Du vendredi matin au lundi matin	Moins de 100 personnes	Argençais	785 €
		Hors Argençais	1 100 €
		Association Argençaise 1 fois par an	0 €
		Association non Argençaise	1 100 €
		Collectivités territoriales et établissements publics	0 €
		Chauffage entre le 1er octobre et le 30 avril	105 €
	Plus de 100 personnes	Argençais	890 €
		Hors Argençais	1 210 €
		Association Argençaise 1 fois par an	0 €
		Association non Argençaise sans perception de recettes	105 €
		Collectivités territoriales et établissements publics	105 €
		Chauffage entre le 1er octobre et le 30 avril	105 €

Mise à disposition du forum à l'association don du sang : gratuité totale, la salle doit être rendue propre.

Madame le Maire propose de fixer ces tarifs pour l'année 2025.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	22	Procurations	3	Votants	25
Abstentions	0	Contre	0	Pour	25

- **VALIDE** les tarifs applicables à la date du 1er janvier 2025,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire

